

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 682

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 42 BIS

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« y afférentes »

les mots :

« dont ils disposent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.